



Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024



MAIRIE DE SEYSSINS
ID : 038-213804867-20240129-DE_2024_TV_006-DE

Département de l'Isère
Canton de Fontaine Seyssinet
Arrondissement de Grenoble

Convocation du : 23 janvier 2024

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

conseil municipal de la Ville de Seyssins

séance du lundi 29 janvier 2024

Le vingt-neuf janvier deux-mille vingt-trois à 20h00, le conseil municipal de Seyssins s'est réuni sur la convocation M. Fabrice HUGELÉ, maire de Seyssins.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 29

PRÉSENTS : 23

MMES ET MM. FABRICE HUGELÉ, JULIE de BREZA, SYLVAIN CIALDELLA, JOSIANE DE REGGI, JEAN-MARC PAUCOD, ANNE-MARIE LOMBARD, LOÏCK FERRUCCI, NATHALIE MARGUERY, CHANTAL DONZEL, ARNAUD PATTOU, FRANÇOISE COLLOT, DÉLIA MOROTÉ, PHILIPPE CHEVALLIER, LAURENT CHAPELAIN, SAMIA KARMOUS, PIERRE ANGER, EMMANUEL COURRAUD, CAROLE VITON, FRANÇOIS GILABERT, ISABELLE BŒUF, LAURENCE ALGUDO, ERIC GRASSET, BERNARD LUCOTTE

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

MMES ET MM. PASCAL FAUCHER À SYLVAIN CIALDELLA, CÉLIA BORRÉ À CAROLE VITON, JIHÈNE SHAÏEK À FABRICE HUGELÉ, CATHERINE BRETTE À ERIC GRASSET

ABSENTS : 2

MME ET M. YVES DONAZZOLO, ANNE-MARIE MALANDRINO

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MME ET M. ANNE-MARIE LOMBARD ET BERNARD LUCOTTE

006 – TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DE L'ISÈRE DANS LE CADRE DE LA DSIL, DE LA DETR ET DU FIPD – RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC ; VIDÉOPROTECTION ; RÉNOVATION STADE JEAN-BEAUVALLET

Rapporteure : Julie de BREZA

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la rénovation et de la sécurisation de son patrimoine, de la transition énergétique et de sa politique de tranquillité publique, la commune souhaite solliciter des subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour trois projets présentés ci-dessous :

1 - La Ville de Seyssins est engagée dans une démarche de réduction de ses dépenses énergétiques : extinction nocturne de l'éclairage public, rénovation énergétique des bâtiments communaux, baisse des thermostats dans les gymnases, rénovation de son parc luminaire... En 2023, des travaux de remplacement et d'optimisation du parc de luminaires ont concerné le secteur du Prisme, de l'avenue Louis-Armand, de la rue Joseph-Moutin et d'une partie de l'avenue de Grenoble. Après cet investissement important, le taux d'équipement en Leds de l'éclairage public à Seyssins dépasse désormais les 50%. En 2024, la commune souhaite poursuivre cet effort en rénovant notamment le parc de luminaires installés dans le quartier du Centre (le quartier du Bournet, le secteur situé entre la rue Joseph-Moutin et l'avenue de la Poste) et souhaite donc solliciter le soutien financier de l'Etat pour accompagner cette politique.

2 - Concernant la politique de tranquillité publique, la commune a sollicité dès 2016 la Gendarmerie Nationale pour engager un diagnostic concernant la vidéoprotection sur l'ensemble du territoire. En effet les dispositifs préexistants installés dans le secteur du Prisme étaient frappés d'obsolescence et n'étaient plus opérables. Ce diagnostic de la Gendarmerie Nationale a été communiqué à la commune en 2017 et a fait l'objet d'une mise à jour en 2023. Il formule plusieurs préconisations qui concernent des secteurs de la commune pour lesquels la vidéoprotection représente une solution complémentaire en matière de prévention de la délinquance et des incivilités dans des secteurs très fréquentés : Le Prisme et ses abords, le secteur de l'avenue Louis-Armand au niveau de la station de tramway Mas-des-Iles et de l'ensemble sportif Jean-Beauvallet, le secteur du Rondeau, les abords de l'Hôtel de Ville... La commune de Seyssinet-Pariset s'est déjà engagée sur ce sujet en installant des dispositifs pour lesquels, dans le cadre de l'organisation de la police pluricommunale Seyssins-Seyssinet-Pariset, certains équipements pourraient être mutualisés entre les deux communes. S'appuyant sur le diagnostic établi par la Gendarmerie Nationale, la commune peut bénéficier de subventions de l'Etat, par exemple au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), de la DSIL, mais aussi du Département qui a récemment mis en place un dispositif spécifique, bonifié lorsque le projet concerne les abords d'un établissement scolaire (en l'occurrence le collège Marc-Sangnier).

3 - Enfin, la commune souhaite solliciter l'État au titre de la transition énergétique et de la sécurisation des installations sportives plusieurs équipements du stade Jean-Beauvallet, en particulier les éclairages sportifs, la lice du terrain d'honneur de rugby et le drainage du terrain de football en herbe. Ces travaux font également l'objet d'une demande de subvention auprès du Département.

Le tableau ci-dessous récapitule le plan de financement des trois projets susmentionnés :

1 - Éclairage public		153 298 € HT
DSIL	25,00 %	38 324,50 €
Total subvention	25,00 %	38 324,50 €

2 – Vidéoprotection*		260 868 € HT
DETR	25,00 %	65 217 €
FIPD	46,67 %	121 747 €

Département	6,67 %	17 399 €
Département (bonus caméra pour dépose collégiens)	1,67 %	4 356 €
Total subventions	80,00 %	208 719 €

3 - Rénovation équipements sportifs (sécurisation lice terrain de rugby, rénovation éclairages sportifs et drainage terrain de football en herbe)		190 000 € HT
DSIL - DETR	25,00 %	47 500 €
Département	22,50 %	42 750 €
Total subventions	47,50 %	90 250 €

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le devis des travaux et les plans de remise en état et entretien du réseau d'éclairage public joint à la présente délibération ;

Sur proposition de Madame Julie de BREZA, adjointe déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'urbanisme ;

- Autorise M. le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Isère, dans le cadre de la DSIL, afin de financer 25 % des travaux d'éclairage public prévus en 2024, selon un montant prévisionnel total de travaux de 153 298 € HT € ;
- Autorise M. le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Isère, dans le cadre de la DETR, afin de financer 25 % des travaux concernant les installations de vidéoprotection prévus en 2024, selon un montant prévisionnel total de travaux de 260 868 € HT ;
- Autorise M. le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Isère, dans le cadre du FIPD, afin de financer 46,67 % des travaux concernant les installations de vidéoprotection prévus en 2024, selon un montant prévisionnel total de travaux de 260 868 € HT ;
- Autorise M. le maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Isère, dans le cadre de la DSIL et de la DETR, afin de financer 25 % des travaux concernant la sécurisation du terrain d'honneur de rugby, la rénovation de l'éclairage des terrains sportifs et le drainage du terrain de football en herbe, prévus en 2024, selon un montant prévisionnel total de travaux de 190 000 € HT ;
- Précise que les demandes de subvention auprès du Département font l'objet de procédures séparées pour lesquelles il n'est pas nécessaire de délibérer ;
- autorise Monsieur le maire ou son représentant à entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Conclusions adoptées : unanimité.

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID : 038-213804867-20240129-DE_2024_TV_006-DE



Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré
en séance le 29/01/2024
suivent les SIGNATURES

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE SEYSSINS' in the 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' of 'ISÈRE'. The stamp features a central emblem and a star. Overlaid on the stamp is a blue ink signature. To the right of the signature, the text 'Le maire' and 'Fabrice HUGELÉ' is printed.

certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en Préfecture le 30/01/2024
et de la publication le 30/01/2024